

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU BUREAU ELARGI DU CONSEIL CITOYEN
DU 16 janvier 2019 de 17 H 00 à 20 H**

PRESENCE	7 Janv. 2019	16janv. 2019	13 Fév. 2019	13 Mars 2019	10 Avril 2019	15 mai 2019	12 juin 2019	3 juillet 2019	Copie Julie
M. MATHURIN Préfet		P							
M. BONNEVIGNE		P							
ASSANI Kamal	P	P							
BAUDIER Paul-Aimé	P	P							
CHANE Jean-Baptiste	E	P							
CHOUX Monique	E	P							
DIAMANDIDES Nicolas	P	P							
GANTNER Jean-Paul	P	P							
HENRY-MUSTER Nicole	P	P							
LEROY Danielle	P	P							
TISSERAND Gérard		E							
LEFORT Marie T.	P	P							
BAILLET Marie J.		P							
LABROUSSE Gilles	P	P de 17 à 18 H							
Association PARI : Mme LUCAS Marianne Mr PUGIN Alain Mr SARRAZIN Philippe		P P P							
Association Recidev : Mr. PERRIN Bernard		P							

1. FUSION CC – CCH

Avant de recevoir le Préfet, nous apprenons officieusement que le maire refuse la fusion CC – CCH. Nous attendons de recevoir le courrier officiel.

Nicolas évoque les raisons qui justifieraient la position du maire et des élus : La zone de Chateaufarine et des Hauts de Chazal pourrait se sentir « exclue ».

Nous attendons de recevoir le courrier officiel et la justification de cette décision qui n'est pas compréhensible, puisque ce projet de fusion avait été encouragé par des élus...

2. PREPARATION DE LA RENCONTRE DES CC et CCH au KURSAL LE 22 janvier 2019

Les questions retenues ont été revues lors de la réunion préparatoire du 14 janvier 2019 (étaient présents Jean-Paul et Nicole) :

« Nous aurons un peu plus d'1h de dialogue avec M. le maire et le thème de la soirée est la démocratie participative. Les questions posées doivent donc porter sur ce sujet et comporter un intérêt global. Il serait dommage que le débat soit parasité par des questions sans rapports avec la démocratie participative. »

Cela fait donc environ 3 minutes par intervenant :

Voici les questions retenues pour Planoise :

- Que devient le CLSPD (Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) et le groupe Inter- instance ?
- A quel moment les membres du Conseil Citoyen de Planoise auront les moyens d'être co-construteurs du NPRU avec les différents acteurs, conformément à la loi ?

Il sera possible de dialoguer avec le maire et les adjoints lors des circulations entre chalets

3. RENCONTRE AVEC LE PREFET

Kamal sera le gardien du temps.

Monique :

Accueil et remerciement. Validation du temps de présence.

Souhait d'avoir plus d'échanges avec le Préfet, qui est de fait l'interlocuteur privilégié du Conseil Citoyen.

Nous lui faisons part :

De notre déception en apprenant, officieusement, ce-jour :

- le refus du Maire à notre demande de fusion des deux instances CC/CCH dans un but d'efficacité en mobilisant toutes les forces vives.

- constat d'incompréhension et de difficultés de communication entre le conseil citoyen et les instances de la Ville et de l'Agglo.

Concernant le NPNRU nous lui rappelons notre volonté d'être impliqué dans le projet, à toutes les étapes, d'être de vrais co-construc-teurs avec tous les intervenants et d'avoir accès aux études relatives au PRU.

- Nous lui demandons des informations concernant le fonctionnement des services de police sur Planoise.
Poste de police / PSQ, c'est un commissariat qui était annoncé.

Mais nous l'informons de la communication positive et efficace que nous avons avec le service démocratie participative et la GUSP.

4. PRESENTATION DU PREFET

Avant prise de poste à Besançon, était préfet de la Nièvre.

A été en poste dans le département de l'Essonne, au moment de l'instauration des Conseils Citoyens, de l'égalité des chances.

Connait Besançon car a été en poste à BESANCON.

5. ECHANGE AVEC M. MATHURIN, PREFET

Le Préfet :

Rappel sur loi Lamy qui vise à impliquer les habitants dans les projets de rénovation urbaine et instaure les premiers débats citoyens.

Le conseil citoyen est une instance reconnue par la loi et c'est l'interlocuteur du Préfet. (Ne connaît pas le CCH. Chacun doit rester dans son rôle)

La loi donne des prérogatives au CC en matière de CO construction => avec le NpnrU il faut respecter la loi.

A voir les temps les plus adaptés pour la communication d'informations.

Le Conseil Citoyen :

- difficulté d'accéder aux études et implication trop tardive dans les projets
- Accès à Maison du Projet non satisfaisante
- Appui CC assuré par démo part (Julie et Gilles).

Le Préfet :

Suggère une rencontre CC-DDT (directeur Départemental des Territoires : M. SCHWARTZ).

Recommande au CC d'être pédagogue avec les acteurs et être des ambassadeurs de la CO-CONSTRUCTION (bien délimiter les rôles entre représentation représentative et représentation participative –

Les CC sont une révolution qu'il faut accompagner et expliciter. Le CC n'est pas en démocratie directe mais participative).

- interrogations sur le **rôle des CC** vis à vis des habitants => la communication n'appartient pas au CC – Obligation de respecter une certaine confidentialité des informations échangées au sein du CC (ex d'hypothèses de travail sur NPNRU).

- 3 membres du CC sont administrateurs chez les bailleurs : Danielle, Nicolas et Paul Aimé,

- **les règles sont à travailler avec les partenaires (Ville, bailleurs).**

- Les enjeux sont lourds

Le Préfet :

Concernant le commissariat :

Le poste de police est ouvert de 10 h à 22 h. Dépôt de plainte possible

Effectif max attendu : 15 fonctionnaires. Aujourd'hui : 10

- Mission : présence et ilotage, accueil du public réel pour fidéliser

Pourrait participer à réunion du CC

la PSQ c'est en plus du reste.

Ce qui compte c'est l'effet attendu. Avec la PSQ c'est la présence et la visibilité.

Le Préfet est d'accord pour des rencontres régulières avec le procureur, la ville (police municipale) et le Conseil Citoyen.

Le Conseil Citoyen :

Sur quel Budget les projets du CC seront financés ?

Le Préfet

Prélèvement sur fonds de participation des habitants. Et le portage du CC passera de Mandela à Pari, pour le fonctionnement et pour les actions

Cité éducative : Le Préfet est optimiste sur cité éducative (projet porté par CGET)

Annonce début février sur le choix des territoires. Travailler en temps masqué. Si la labellisation se confirme, elle donnerait des moyens supplémentaires

2 secteurs sont concernés en Franche Comté : Planoise et Petite Hollande

le Conseil Citoyens :

Souligne que les copropriétés sont en déshérence (20 % du parc immobilier).
Travail mené par la Saiemb (M. BARDULLAS) pour développer synergie entre copropriétés sur Planoise (bénéficiaire de l'expérience, d'une baisse de coût, aide pour constitution des dossiers de financement...)
Appartements ne peuvent plus se vendre, les agences immobilières n'acceptent pas de les prendre en charge.
Aujourd'hui une vente peut se faire à 800 € le m2.

Le Préfet :

Considère que c'est un sujet à expertiser par la DDT.

Le Conseil Citoyens :

Une rencontre a eu lieu avec l'AFEV¹ sur une possibilité de projet de colocation solidaire entre Copropriété et AFEV comme cela se fait avec les Bailleurs dans certaines villes.

Le CC considère que ce serait une possibilité pour les propriétaires ne pouvant vendre leur appartement et un plus pour les copropriétés. Lien intergénérationnel et aide pour jeunes en difficultés.

6. GRAND DEBAT

Démarche inédite et innovante.

Méthode simple décrite dans la lettre du Président de la République (acte II de son mandat).

Encourage CC à organiser un temps de travail pour recueillir l'avis des habitants.

Le travail n'est pas sous l'autorité du préfet.

Il suffit de s'inscrire sur le site granddebat.fr.

Au niveau local : Conférence régionale : CESER + habitants tirés au sort.

Thèmes indicatifs (mais c'est ouvert) :

- la transition énergétique
- La démocratie et la citoyenneté
- L'organisation de l'État et des services publics
- La fiscalité et les dépenses publiques

- Consultation des citoyens du 15 janvier 2019 au 15 mars 2019

- Objectifs : remontées d'infos au niveau national, analyse pour priorisation des enjeux pour la région

Opportunité pour le CC de se saisir d'une initiative de cette nature qui correspond à leur activité.

État facilitateur - ville Mise à disposition de salles

Ok pour passer les éléments de cadrage au CC.

Après la réunion : Info parue dans la presse.

Décision du conseil municipal du 17 janvier de faciliter l'organisation du grand débat citoyen :

A compter du 21 janvier 2019, résa gratuite d'une salle au 03.81.61.51.00

Pour Planoise : Salle polyvalente Mandela et Salle Epoisses

Référent unique : Franck DESGEORGES : Directeur à la Direction des Relations Usagers.

Après la réunion avec le Préfet le 16 et le Maire le 22, nous avons pris la décision de nous rencontrer le 24 janvier au matin : deux membres du Conseil Citoyens, la Ligue de l'enseignement et Pari pour voir la faisabilité et dans l'affirmatif, organiser ce Grand Débat. La première étape de l'organisation commence par trouver un lieu, un samedi en février ou début mars. L'information sera donnée à tous dès que nous aurons plus d'éléments. L'urgence de faire tient à l'organisation, la communication et à la rédaction de la parole des habitants sur le site à mi mars.

7. POINT SUR LES PROCHAINES REUNIONS A VENIR

Vendredi 25 janvier de 17 à 19 H maison des Projets présentation NPRU

28 janvier à 16 h : Prépa animation semaine de la Propreté

29 janvier : déplacement à DIJON pour présentation de résidentialisation

29 janvier : 14 H 15 : École Champagne : Aménagement terrain de sport

1^{er} février : MSAP 16 H 30 réunion de bureau pour préparation de la plénière

8 février : MDQ à 18 H plénière du CC

¹L'Afev, Association de la Fondation Étudiante pour la Ville, est une association loi 1901 créée en août 1991. Sa création procède de la volonté de lutter contre les inégalités et la relégation dans les quartiers populaires en France, en créant, à côté des politiques publiques, des espaces d'engagement citoyen pour les jeunes, en général, et pour les étudiants, en particulier.

